

Rapport de gestion de la Haute école spécialisée bernoise

Autor(en): **Ziegler, Peter / Bindschedler, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2004)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2. Rapport de gestion de la Haute école spécialisée bernoise

Recteur: Peter Ziegler

Président du conseil de l'école: Georges Bindschedler

2.1 Priorités de l'exercice

2004 a été pour la Haute école spécialisée bernoise (HESB) l'année de la consolidation des nouvelles structures et de la préparation de la mise en œuvre de la réforme de Bologne. Les nouvelles structures avaient été préparées pour être mises en œuvre dès la rentrée 2003/2004. Concrètement, la réorganisation a consisté à regrouper les treize établissements en six départements. Le département le plus grand est celui de la technique et de l'informatique, le plus petit celui du sport. Les autres départements sont: gestion, administration et travail social; architecture, génie civil et bois; arts; agronomie. Rétrospectivement, il convient de souligner que cette réorganisation pourtant relativement drastique s'est effectuée en douceur. Il faut également noter que les différents départements sont parvenus avec succès à consolider les nouvelles structures. Les départements de technique et d'informatique ainsi que d'architecture, de génie civil et du bois ont dû par ailleurs relever un défi supplémentaire: tous deux sont désormais présents sur deux sites, Bienne et Berthoud, le département de technique et d'informatique proposant en outre à Berne de l'informatique en cours d'emploi et des études postgrades. Ce défi a lui aussi été relevé avec brio. Parallèlement à ses activités centrales que sont l'enseignement ainsi que la recherche appliquée et le développement, le corps enseignant de la HESB a été fortement sollicité au cours de l'exercice sous revue, non seulement par la réorganisation, mais aussi par les travaux préparatifs à l'introduction des études de Bachelor à la rentrée 2005/2006. La réforme adoptée à Bologne en 1999 par les ministres européens de l'éducation – instauration d'un espace européen de l'enseignement supérieur proposant des diplômes identiques (Bachelor, Master, PhD) – exige des changements en profondeur des filières d'études. Il s'agit, aujourd'hui encore, de remanier les offres des différentes filières, à savoir de les regrouper en modules et d'introduire le système européen de transfert de crédits. Le nouveau conseil de l'école a pris ses fonctions au début de l'année sous revue. Réduit par rapport au conseil précédent, il compte dix membres. Désormais, les représentants du corps enseignant ainsi que des étudiants et étudiantes en sont membres à part entière et un représentant de la Direction de l'instruction publique y siège à titre consultatif. Le conseil de l'école s'est consacré en priorité aux questions concernant la stratégie de la HESB et à la nouvelle ordonnance sur la Haute école spécialisée bernoise. Il a par ailleurs décidé de demander au Conseil-exécutif la création d'une filière autonome d'informatique de gestion. Au cours de l'année sous revue, la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) et l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ont publié le Masterplan Hautes écoles spécialisées. Celui-ci prévoit les mesures centrales suivantes: introduction de critères quantitatifs pour l'octroi de subventions (dimensions minimales d'une filière), introduction d'un barème de coûts standard par étudiant, suppression des subventions octroyées à la formation continue et aux services ainsi que proposition d'augmenter modérément les taxes d'études. Au cours de l'exercice sous revue, la HESB s'est lancée dans la mise en œuvre du Masterplan, lequel porte sur la période 2004–2007.

2.2 Rapport des départements

2.2.1 Département de technique et d'informatique

2004 a été la première année complète dans les nouvelles structures résultant du regroupement des trois Ecoles d'ingénieurs de Berne, Bienne et Berthoud dans la Haute école technique et informatique (HTI). Un signal fort a été donné en ce sens au mois de janvier: pour la première fois, une cérémonie commune a été organisée au Kursaal de Berne pour la remise des diplômes. Le premier ouvrage présentant tous les travaux de diplôme, réalisé grâce à l'aide de sponsors renommés, a reçu un accueil très favorable. Tandis que les efforts déployés en vue de la consolidation de la fusion se poursuivent, les travaux liés à la grande réforme des études, conséquence de la signature et de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, ont démarré au printemps. Toutes les filières ont été entièrement redéfinies et structurées en modules. Les documents nécessaires à l'évaluation du concept par la Confédération, programmée pour le début de 2005, ont été préparés. Dans le domaine de la recherche appliquée et du développement ainsi que de la fourniture de services à des tiers, le département a poursuivi ses efforts en vue d'occuper une place de leader, en dépit de conditions générales qui ne cessent de se dégrader. L'accent a été clairement mis sur le domaine des technologies médicales et la mise en place d'un Master of Science en technique biomédicale a été préparée en collaboration avec la Faculté de médecine de Berne. En novembre, la Haute école technique et informatique a lancé, avec la Haute école d'architecture, de génie civil et du bois, l'idée d'un espace dédié à l'essaimage d'entreprise. Le but est de collecter les idées au sein de l'école pour, si possible, les transformer en emplois. Créée conjointement avec la Banque cantonale bernoise, la Stiftung Technologie-Innovation a pour but de proposer des capitaux et des conseils en gestion aux jeunes entrepreneurs à l'origine d'idées innovantes sur le plan technique. Les études et les cours postgrades ont enregistré une progression importante du nombre d'étudiants et d'étudiantes et ont pour l'essentiel été regroupés au Management Zentrum HTI de Berne. La mission clé de ce centre consiste à proposer aux ingénieurs des cours de formation continue spécifiques, qui relèvent aussi bien de la technique que de la gestion.

L'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier EISI

Le Grand Conseil a adopté à la session de septembre, la loi relative à l'adhésion du canton de Berne à la convention concernant la Haute Ecole ARC Berne-Jura-Neuchâtel, au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale créant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse romande. Ainsi les fondements de l'Ecole d'ingénieurs Arc et l'avenir de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier étaient scellés. La nouvelle entité pouvait donc prendre son envol administratif au 1^{er} janvier 2005 alors que l'année académique a débuté à la rentrée scolaire de l'automne passé. Les travaux et les tâches devant conduire au nouveau modèle d'organisation ont débuté, quant à eux, bien avant cette date butoir et ceci pour garantir une transition sans à-coups. Tout au long de l'année écoulée, les différents groupes de travail, le personnel administratif et la direction ont préparé et défini les modalités de transfert, les documents utiles et les procédures nécessaires. Au 31 décembre dernier, le président et les membres de la Commission de surveillance ainsi que le

directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier terminaient chacun leur mandat respectif. Enfin, la direction de la Haute école spécialisée HES-BE, institution à laquelle était rattachée l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier, jusqu'en de 2004, a bien collaboré dans cette phase de transition et ceci sans imposer de contraintes particulières.

2.2.2 **Département d'architecture, de génie civil et du bois**

Implantée à Berthoud et Bienne, la Haute école d'architecture, de génie civil et du bois (HSB) a commencé à fonctionner dans ses nouvelles structures en octobre 2003. L'année a donc été obligatoirement et au véritable sens du terme celle de la mise en place. Etant donné qu'en début d'année, les travaux de transformation à Berthoud n'étaient pas encore achevés, il a fallu s'installer dans du provisoire. Tandis que les domaines du bois à Bienne et du génie civil à Berthoud ont pu s'appuyer sur une solide expérience, les débuts ont été difficiles pour l'architecture à Berthoud. La poursuite parallèle des trois programmes d'études existants à Berne, Bienne et Berthoud et l'introduction d'un nouveau programme à Berthoud ont créé des frictions et exigé une grande souplesse de la part de toutes les personnes concernées. La volonté commune de faire de la HSB un centre de formation performant dans les domaines de l'architecture et du génie civil a permis de rapprocher peu à peu la haute école des objectifs définis. A la fin du semestre d'été, le responsable du domaine de l'architecture a quitté son poste. Un membre du corps enseignant a été sélectionné pour lui succéder. Outre la mise en place de l'école, des travaux importants ont été menés en vue de l'élaboration des nouveaux programmes d'études à deux niveaux. Le 17 décembre, la HSB a remis un concept relatif à trois filières préparant au Bachelor: «Bachelor of Science in Architecture», «Bachelor of Science in Civil Engineering» et «Bachelor of Science in Wood Engineering». Ces nouvelles formations doivent débiter à l'automne 2005. Toutes les filières proposées dans l'optique de l'évaluation du concept par la Confédération sont structurées en modules. La formation en cours d'emploi a été redéfinie sous forme de modules, ce qui constitue une nouveauté; elle offre aux étudiants et étudiantes qui exercent une activité professionnelle une souplesse encore plus grande qu'auparavant. Conformément à la politique à long terme menée par la Confédération, la création et l'exploitation d'une filière commune d'études de Master ont fait l'objet de négociations avec les Hautes écoles d'architecture de Fribourg et de Genève. Ce modèle inédit en Suisse a été créé à la fin de l'année. Ces études de Master bilingues, communes à trois écoles, permettent de réduire les coûts au maximum et de gérer ce niveau de formation avec un nombre suffisant d'étudiants et d'étudiantes. D'une durée de deux ans, les études doivent débiter à l'automne 2005. En ce qui concerne la formation continue, les services, la recherche appliquée et le développement, les activités des trois domaines de l'architecture, du génie civil et du bois ont été regroupées et soumises à une gestion commune. L'extension de l'offre de services progresse à grands pas. L'offre de formation continue a été développée et renforcée sur la base des années précédentes, en particulier dans les domaines du génie civil et de l'architecture. Une plate-forme destinée aux petites et moyennes entreprises est actuellement mise en place dans le domaine du bois, l'objectif étant de proposer une offre globale en matière d'informations sur le marché, de connaissances techniques et de possibilités de formation continue. Le laboratoire de sécurité du groupe technologique RUAG à Berne a été repris et intégré dans les laboratoires accrédités de Bienne.

2.2.3 **Département des arts**

L'année sous rapport a marqué les débuts de la Haute école des arts de Berne (HEAB), née de la fusion de la Haute école de musique et d'art dramatique (HEMAD) et de la Haute école d'arts appliqués (HEAA). Première haute école de ce type en Suisse, la HEAB réunit sous un même toit un grand nombre de disciplines artistiques et définit de nouvelles orientations. L'offre comprend des études de diplôme et des études postgrades en arts visuels, arts appliqués, restauration, conservation, musique et art dramatique. L'orientation interdisciplinaire et l'encouragement ciblé de cette interdisciplinarité dans tous les domaines et dans l'Institut de transdisciplinarité Y, créé précisément à cet effet, relie de manière unique les filières d'études, les offres de formation continue, les services et les projets de recherche.

Au cours de la première année de fonctionnement de la HEAB, sa direction s'est penchée intensivement sur la stratégie et a défini le positionnement de la HEAB en tant que première Haute école des arts de Suisse proposant toutes les disciplines ou presque. Les mesures qui en ont résulté ont été mises en œuvre par ordre de priorité.

Dans le cadre de la réforme de Bologne, la HEAB a, dans un contexte politique difficile, développé conjointement avec les conférences spécialisées suisses des solutions qui répondent aux besoins de ses étudiants et étudiantes. L'élaboration des concepts a permis de clarifier le positionnement des différentes filières, de faire apparaître de nouvelles synergies, de conclure des coopérations et de renforcer l'interdisciplinarité.

Le lancement d'un projet consacré à la création d'un institut bilingue de création et de traduction littéraires a revêtu une importance stratégique. Grâce à une aide financière de la fondation Gebert-Rüf et en collaboration avec des hautes écoles partenaires ainsi qu'avec l'association des Autrices et Auteurs de Suisse, la HEAB pourra poursuivre durant les deux prochaines années ce projet si important pour le pays.

Dans l'année écoulée, la HEAB a adopté ses priorités en matière de recherche: les domaines de la recherche sur l'interprétation, de l'intermédialité et de la matérialité dans l'art et la culture sont conçus de manière interdisciplinaire et prennent en considération les besoins et les problématiques relevant des sciences naturelles. Le domaine de la communication visuelle est intégré au réseau national de recherche Swiss Design Network.

S'agissant des offres de formation continue et de services, la HEAB a réussi à renforcer et à développer sa position; elle s'affirme ainsi comme une école proposant des offres de formation continue uniques en Suisse (études postgrades en musique pop, rythmique en pédagogie spécialisée, conservation de matériaux modernes et médias, signalétique). Les offres de services, telles que celles de l'agence des étudiants et des étudiantes KULT ou de l'atelier Communication visuelle ont été, cette année encore, fortement sollicitées et ont contribué à la réussite de plusieurs projets internes et externes.

Le regroupement des domaines de la HEAB dans les mêmes locaux a considérablement avancé: l'intégration de la section Musique de Bienne dans le site de Berne a été mise en œuvre avec succès. Par ailleurs, le Grand Conseil a approuvé le 11 février 2004 le crédit de 22,84 millions de francs pour la transformation de l'ancienne draperie Schild située Fellerstrasse 11 à Berne-Bethlehem. Ces travaux permettent une première concentration de domaines au sein de la HEAB, laquelle demeure très dispersée sur le plan géographique.

Dans le cadre du système EFQM (Fondation européenne pour la gestion de la qualité), une première évaluation de la qualité a été effectuée dans les domaines «gestion» et «politique et stratégie». Les assesseurs externes ont attribué de bonnes notes à la HEAB, tout en lui indiquant des possibilités d'amélioration. L'introduction du numerus clausus, auquel la HEAB est la première Haute école des arts à être formellement soumise, est importante pour le maintien

de la qualité et l'affirmation des étudiants et étudiantes sur le marché.

Sur le plan financier, la HEAB est parvenue à clôturer positivement l'exercice et à augmenter sa performance et son efficacité dans un contexte de pression financière constante. Le nombre croissant d'inscriptions dans les filières, l'accueil réservé aux présentations de diplômes dans tous les domaines et la présence accrue de la HEAB dans les médias témoignent de la réussite de son repositionnement et de son haut niveau de qualité.

2.3. **Institutions de formation rattachées et subventionnées par le canton**

2.3.1 **Haute école de travail social**

La Haute école de travail social (HESA) a pu adopter au début de l'année sa nouvelle stratégie: elle se conçoit comme une haute école axée d'une part sur une approche généraliste (travail social, pédagogie sociale, animation socio-culturelle), d'autre part sur une spécialisation dans le travail social à caractère juridique (aide sociale, tutelle). La HESA a commencé à organiser les études de diplôme, la formation continue, les services et la recherche appliquée en fonction de cette stratégie. La formation de travailleuse sociale/travailleur social continue de susciter un intérêt grandissant. A l'automne, 82 nouveaux arrivants ont débuté leurs études; les ressources en termes de locaux et de personnel ont ainsi atteint leurs limites. L'âge moyen des étudiants et étudiantes, dont 75 pour cent sont des femmes, est de près de 31 ans. Dans le domaine de la formation continue, les cours de médiation et de gérontologie continuent d'enregistrer une forte demande. Forme de coopération entre l'école et le travail social, l'action sociale en milieu scolaire est actuellement en plein essor. Dans l'année écoulée, la HESA a ainsi apporté son soutien à plusieurs communes (dont Thoune, Berthoud et Baden) pour l'élaboration d'un concept d'action sociale en milieu scolaire et de son introduction. Elle a en outre mis en place un système de gestion de la qualité dans différentes institutions sociales et sanitaires (les services sociaux de la ville de Zurich, notamment). La HESA effectue par ailleurs des travaux de recherche reconnus, qui touchent à des thèmes de société importants; en témoigne le retentissement qu'ont eu dans les médias (télévision, «Die Weltwoche», «NZZ», «Sonntagszeitung») des projets sur les achats compulsifs, la consommation contrôlée d'alcool, l'auto-guérison d'une dépendance ou encore la stigmatisation de personnes souffrant d'un handicap. La transformation des études de diplôme en études de Bachelor a été entreprise conformément au modèle de Bologne. Elle devrait prendre effet à partir de l'automne 2005.

2.3.2 **Haute école de gestion**

L'année a été marquée par une nouvelle expansion ainsi que par le lancement de projets importants pour le changement. Citons premièrement la transformation, dans l'esprit de la déclaration de Bologne, de la filière d'études de gestion d'entreprise menant au diplôme en filière d'études de Business Administration débouchant sur le Bachelor. Deuxièmement, le conseil de l'école a chargé la Haute école de gestion de Berne (HSW) de proposer à compter de l'automne 2006 une filière d'études d'informatique de gestion («business-informatics») menant au Bachelor. Troisièmement, la HSW a participé activement à la conception d'une filière d'études d'économie menant au Master, coordonnée à l'échelle nationale. Quatrièmement, les problèmes d'espace, qui durent depuis des années, devraient être bientôt résolus dans la mesure où la HSW pourra emménager à l'été 2005 dans les locaux de l'ancienne EIBE Berne, situés au «Wankdorf Center». Enfin, il convient de citer la transformation de la HSW en un département de gestion, d'administration et de travail social. A la rentrée en octobre, les effectifs ont

de nouveau atteint un nombre record: l'école a accueilli 521 étudiants et étudiantes répartis sur 22 classes, ce qui correspond à une augmentation de sept pour cent par rapport à l'année précédente. Dans le domaine des filières postgrades, l'offre a été complétée par des études de gestion des ressources humaines, qui ont débuté avec 26 participants et participantes. A travers ses deux centres de compétences «e-government» et «e-business», l'Institut für Wirtschaft und Administration Bern a participé à des cours organisés par plusieurs hautes écoles spécialisées en Suisse ainsi qu'à des conférences nationales et internationales; il a par ailleurs édité des publications telles que «Trendbarometer E-Government», qui a reçu un accueil très favorable dans les médias. Outre les quelque 70 clientes et clients, douze institutions issues de l'économie et de l'administration sont désormais engagées contractuellement avec la HWS, dans le cadre d'un partenariat étroit.

2.4 **Institutions de formation rattachées assurant elles-mêmes leur financement**

2.4.1 **Département d'agronomie**

Au cours de l'exercice sous revue, la Haute école suisse d'agronomie (HESA) a pu poursuivre son développement et consolider sa position en tant que centre de compétences national chargé d'élaborer et de transmettre des connaissances sur les ressources organiques et leurs chaînes de création de valeur ajoutée. A la fin de l'année, l'effectif d'étudiants et d'étudiantes a atteint un nombre record. L'Institut SHLexpertise, qui exerce le mandat de prestations élargi, englobe déjà 40 pour cent des ressources humaines et financières (corps enseignant et corps intermédiaire). L'expansion constante de l'institution dans son ensemble a aggravé les engorgements touchant l'infrastructure disponible. La structure et les processus de direction sont réorganisés étape par étape dans le but de préserver voire d'augmenter la performance et la transparence malgré la taille et la complexité croissantes de l'institution. La reconnaissance définitive par la Confédération, fin 2003, des filières proposées par la HESA était liée au mandat de regrouper, à compter de l'année d'études 2004/2005, les filières d'agronomie, de production végétale, de production animale et d'agronomie internationale en une filière unique d'agronomie. Bien qu'il eût été plus pertinent de procéder à cette réorganisation en même temps que l'introduction des études de Bachelor, la fusion est devenue effective pour les nouveaux étudiants et étudiantes d'agronomie arrivés à l'automne.

La transformation des études d'ingénieur HES en études de Bachelor a été préparée pour pouvoir être mise en œuvre aisément à compter de l'année d'études 2005/2006. Etant donné que la HESA a structuré toutes ses filières en modules dès 2000, qu'elle les a axées systématiquement sur les compétences professionnelles à acquérir et qu'elle a introduit le système européen de transfert de crédits (ECTS), la première partie de la réforme de Bologne, c'est-à-dire l'introduction des études de Bachelor, ne représente qu'une étape supplémentaire d'un processus déjà entamé. La réduction du nombre de points ECTS de 200 (études d'ingénieur HES) à 180 (études de Bachelor) résulte d'un raccourcissement du travail de diplôme (14 ECTS contre 20 auparavant), d'une légère diminution du nombre de modules du premier cycle d'études et d'une réduction des modules optionnels à choisir. La nouvelle filière «foresterie» a été dès le départ conçue dans le cadre des études de Bachelor. Les premiers étudiants et étudiantes de cette filière ouverte en 2003 ont commencé leur spécialisation en octobre. Le groupe consultatif composé d'experts externes a examiné le programme d'enseignement et l'a jugé bon.

La recherche appliquée occupe une place prépondérante dans le mandat de prestations élargi. De fait, l'acquisition de nouvelles connaissances est une condition sine qua non pour des services et des offres de formation continue qui sont demandées sur le mar-

ché. De surcroît, les projets de recherche enrichissent considérablement l'enseignement. Dans la filière d'agronomie, les recherches portent actuellement en priorité sur des systèmes de production laitière compétitifs, la production durable de fruits de plein champ de haute qualité et la mise au point de méthodes d'analyse et d'amélioration du développement durable. Au sein de la filière de technologie d'économie laitière, de nouveaux produits et méthodes de production sont développés en collaboration avec l'industrie de transformation du lait. La filière de foresterie étant encore dans sa phase de développement, aucun véritable projet de recherche n'a été lancé jusqu'à présent.

2.4.2 **Département de sport**

Après le passage à une rentrée scolaire annuelle (tous les deux ans auparavant), la Haute école spécialisée fédérale de sport de Macolin (HEFSM) a été surprise de voir les inscriptions augmenter d'un tiers, ce qui correspond à près de 70 nouveaux arrivants. Grâce au test d'aptitude, il est encore possible de réguler le nombre d'étudiants et d'étudiantes. Même les transferts d'étudiants et d'étudiantes en sport des universités vers la HEFSM sont en train de devenir la règle. Les études de diplôme sont appelées à gagner encore en attractivité avec le passage, à compter de l'automne 2005, au système à deux niveaux (Bachelor et Master). L'année dernière, les travaux préparatoires ont progressé de manière décisive. Différentes raisons expliquent le nombre record de diplômes délivrés l'année dernière (65): près d'un tiers ont été obtenus par les étudiants et étudiantes du cycle normal des études de diplôme, plus de la moitié reviennent à des personnes diplômées qui avaient achevé leurs études avant l'an 2000 et qui ont pu acquérir le titre HES après une formation complémentaire ou une expérience professionnelle de plusieurs années; enfin, des diplômes ont été délivrés à des «retardataires» de l'année précédente. Le domaine postgrade connaît lui aussi une évolution très favorable: d'emblée, le nouveau cours de management du sport a suscité un vif intérêt et a démarré en octobre avec 22 personnes inscrites. Les travaux relatifs aux cours postgrades en théorie sportive et en didactique des médias, qui sont eux aussi nouveaux et doivent commencer à l'automne 2005, ont mobilisé beaucoup d'énergie. La plupart des cours postgrades seront dispensés dans un premier temps en allemand; il est prévu de les proposer également en français pour les personnes francophones intéressées. Les modules d'une à deux semaines s'adressant aux étudiants et étudiantes en sport des universités ont été organisés en partie selon l'ancien modèle, en partie selon un nouveau concept; ils ont été mis à rude épreuve, étant donné que près de 800 participants les ont suivis. A l'issue d'une réforme des études, le nombre des étudiants et étudiantes en sport a également fait un bond en avant dans les hautes écoles universitaires, ce qui s'est répercuté un an plus tard, au sein de la HEFSM, sur les modules d'études en réseau.

La structuration modulaire de la formation en sciences du sport et sciences de l'éducation, instaurée à l'automne 2003, a largement contribué à resserrer les liens entre enseignement et recherche et à finaliser un projet décisif pour Macolin: début 2005, l'Ecole fédérale de sport de Macolin, qui comprenait tous les domaines de formation, et l'Institut des sciences du sport ont fusionné pour former la nouvelle Haute école fédérale de sport Macolin. Elle est composée des domaines «éducation», «sport de haut niveau» et «santé». En exploitant les synergies, elle pourra renforcer la position de Macolin en tant que centre de compétences national et s'affirmer encore davantage dans le paysage éducatif.

2.4.3 **Haute école privée de gestion PHW, Berne**

Au cours de l'exercice sous revue, la Haute école privée de gestion (PHW) a enregistré avec satisfaction une nouvelle augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans le domaine des études de

diplôme. Ce nombre s'est chiffré à 439 pour les sites de Berne et de Zurich. La hausse atteint près de 25 pour cent chez les nouveaux arrivants. Les nouveaux cours d'approfondissement en gestion du marketing et gestion de la communication proposés à Berne ont été eux aussi très fréquentés. Dans le domaine des études postgrades, des sondages réalisés régulièrement auprès de la clientèle dans le cadre de l'assurance-qualité ont permis de constater une augmentation du degré de satisfaction. Ce résultat est le reflet des efforts accrus déployés par la direction des études, l'administration et le corps enseignant pour améliorer l'encadrement des étudiants et étudiantes. Le lancement à Berne du nouveau cours postgrade de management du sport, un projet réalisé conjointement avec la Haute école fédérale de sport de Macolin, a enregistré un véritable succès avec 22 étudiants et étudiantes inscrits. Dans le domaine des études postgrades, la conception de «l'Executive Master of Business Administration in General Management» a pu être menée à son terme. Cette filière sera lancée en 2005. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes du domaine postgrade a enregistré lui aussi une évolution favorable, puisqu'il a atteint un total de 785 personnes sur les sites de la PHW.

2.4.4 **Fondation Abegg, Riggisberg**

Dans l'année sous rapport, la filière «conservation et restauration de textiles» de la fondation Abegg à Riggisberg s'est occupée intensivement de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et ce, dans le cadre d'un échange étroit avec le domaine «conservation et restauration» de la Haute école des arts de Berne. Les premières études de Bachelor débiteront à l'automne 2005 et proposeront, dans un premier temps, un Bachelor axé sur la conservation préventive. A l'échelle européenne, tout le monde s'accorde à dire que seul le Master peut permettre d'acquérir l'autonomie professionnelle requise pour exercer les activités de restauratrice/restaurateur et conservatrice/conservateur. Au cours de l'exercice sous revue, la fondation Abegg a délivré trois diplômes, dont l'un à une femme qui exerçait depuis longtemps une activité professionnelle et a réussi à terminer ses études dans le cadre d'une procédure plus courte. La conservation de la robe, créée vers 1565, du prince-électeur Maurice de Saxe (Dresde, Staatliche Kunstsammlungen, Rüstkammer) – l'un des seuls costumes de cette époque encore conservés dans le monde – a requis un engagement très fort, la participation de tous les étudiants et étudiantes ainsi que d'intenses travaux de recherche en technologie artistique. Des synergies importantes ont vu le jour entre ce travail, un projet de dissertation sur des costumes du XVII^e siècle et un travail de diplôme portant sur la technologie et la conservation de boutons. Enfin, une collaboratrice de la fondation Abegg a séjourné durant trois mois à Xining, en République populaire de Chine, pour initier trois collègues de l'Institut d'archéologie de la province du Qinghai aux bases de la conservation et du traitement des textiles.

2.5. **Rapport des commissions**

2.5.1 **Commission d'évaluation et de gestion de la qualité**

La réalisation d'auto-évaluations selon le modèle EFQM (Fondation européenne de gestion de la qualité) dans les départements et la mise en œuvre de mesures qui en découlent se sont établies à la HESB. Le catalogue d'évaluation EFQM (instrument de travail) et certains outils ont dû être remaniés et adaptés aux besoins des départements. Des problèmes ayant été identifiés dans les structures des processus, la Commission d'évaluation et de gestion de la qualité travaille sur des prototypes de structures et de descriptifs des processus pour la HESB. Par ailleurs, une formation approfondie d'assesseur EFQM a eu lieu pour les membres de la commission. Il

a fallu consacrer beaucoup de temps à l'élaboration d'un document pouvant permettre aux enseignants de faire eux-mêmes l'évaluation de leurs qualifications didactiques de base. Ce document devait répondre à la fois aux besoins de la HESB et aux exigences de la CSHES (Conférence suisse des Hautes écoles spécialisées). Dans l'optique de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, des offres de formation continue ont été recueillies et communiquées au corps enseignant. Les activités de la commission ont par ailleurs porté sur des travaux liés à la prochaine accréditation des filières d'études de la HESB.

2.5.2 Commission de recherche

La Commission de recherche a concentré son action sur deux axes principaux: premièrement, l'encouragement de la recherche appliquée et du développement a été mis en œuvre sur la base du concept d'encouragement de juin 2003. Ce dernier tient compte de l'organisation en départements de la HESB. Deuxièmement, des travaux préliminaires ont été effectués en vue de consolider la stratégie de la HESB dans le domaine de la recherche appliquée et du développement tout en prenant en considération les priorités des départements en matière de recherche. Il s'agira de mener à bien ce processus en 2005. La commission a achevé l'analyse de tous les projets et programmes que la HESB a soutenus jusqu'à fin 2003. Chacun d'entre eux a été évalué par deux membres de la Commission de recherche sur la base de rapports finaux et discuté ensuite en plénum. Les résultats des activités bénéficiant d'un encouragement – toujours basées sur le concept d'encouragement établi avant la réorganisation de la HESB – peuvent être considérés comme positifs. La commission a exigé un complément d'information pour quelques cas isolés. Au cours de l'année sous revue, la commission a évalué les demandes de soutien financier, elle a lancé un appel aux propositions pour 2005 et en a préparé un pour 2006. Elle a pour objectif de prendre dès l'année précédente les décisions quant aux mesures d'encouragement. Cela permet aux départements déposant une demande de procéder à une planification du personnel efficace et continue. Les demandes ont été évaluées dans le cadre d'une procédure à deux niveaux qui prend en considération la structure de la HESB. Une première présélection est effectuée à l'échelon du département, puis la Commission de recherche de la HESB analyse les projets et sélectionne ceux qui peuvent être financés dans le cadre du budget. 35 projets ont été soutenus à hauteur de deux millions de francs environ. Par ailleurs, la commission a fait le bilan de la définition d'axes prioritaires de recherche au sein des départements. Ce faisant, elle a constaté que, dans tous les départements, les réflexions stratégiques concernant la concentration des activités de recherche ont avancé. Il s'agit désormais, au niveau de la HESB, d'identifier des synergies entre les départements. Un colloque réunissant les spécialistes de la recherche au sein de l'école débattrait de thèmes transversaux envisageables. La direction de l'école a chargé la commission de recherche de préparer, d'ici à fin 2005 au plus tard, une stratégie de recherche consolidée.

2.5.3 Commission pour l'égalité entre hommes et femmes

L'an passé, la Commission pour l'égalité entre hommes et femmes s'est consacrée à l'organisation du travail ainsi qu'aux nouvelles tâches pouvant être envisagées. Elle a adopté une nouvelle stratégie du travail pour l'égalité. La commission doit être une instance partielle et un service pour les femmes et les hommes de toute la HESB. A l'avenir, elle fournira cinq prestations majeures: égalité, service, information, soutien/conseil et mise en réseau. Ces prestations seront définies dans l'énoncé d'objectifs mesurables, réalistes et inscrits dans un calendrier précis. La commission définira chaque

année ces objectifs, en collaboration avec la direction de l'école. Les objectifs seront contrôlés au moyen d'indicateurs, ce qui permettra de garantir l'efficacité des mesures. Toutefois, cette offre de prestations ne peut être mise en œuvre qu'au moyen d'un travail accru en matière d'égalité dans les différents départements. C'est pourquoi, en concertation avec la direction de l'école, la commission a déposé une demande de financement auprès de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie; crédit «Egalité des chances dans les hautes écoles spécialisées»). Grâce à l'octroi de moyens financiers, cinq postes à temps partiel pourront être créés l'année prochaine. Le mandat de l'année 2000 ayant été rempli dans une large mesure, des discussions ont eu lieu il y a un peu plus d'un an sur la nouvelle orientation de la commission. Pour des raisons pratiques, les membres de cette dernière ont convenu de transformer début 2005 la commission pour l'égalité en un organe qu'il reste à créer et qui sera composé des délégués à l'égalité des départements et de la déléguée des services centraux.

2.5.4 Commission des immatriculations

La Commission d'immatriculation de la HESB a participé à la rédaction des annexes à l'ordonnance sur la Haute école spécialisée bernoise, lesquelles définissent les certificats de formation professionnelle apparentés ainsi que les certificats assimilables à une maturité professionnelle, gymnasiale ou spécialisée.

2.5.5 Commission de recours

La Commission de recours de la Haute école spécialisée bernoise a été saisie de dix recours durant l'année (contre huit l'année précédente). Elle a ouvert une procédure dans les dix cas. Neuf recours ont pu être réglés au cours de l'exercice: cinq d'entre eux ont fait l'objet d'un retrait, d'une nouvelle décision de la part de l'école ou d'une décision de non entrée en matière. Par conséquent, la commission a dû rendre une décision matérielle dans quatre cas (un l'année précédente).

Ces recours portaient sur un échec à l'examen, sur une étape de qualification non franchie dans les études postgrades, sur une embauche et sur une décision relative aux taxes d'études.

2.5.6 Commission pour le perfectionnement

En cinq séances, la commission s'est penchée sur l'offre de formations postgrades de la Haute école spécialisée bernoise. Examinant six demandes de soutien financier présentées par les départements pour la mise en place de nouveaux cours ou études postgrades, la commission a tout d'abord examiné la pertinence des matières et la qualité des cours proposés, le respect des exigences posées par la Confédération et la CDIP ainsi que la rentabilité des offres de formations. Puis elle a formulé à l'adresse de la direction de l'école deux propositions de soutien financier d'un montant total de 40 000 francs. Ces moyens proviennent du fonds alimenté par les subventions de l'OFFT pour les diplômes postgrades. La commission a également demandé la reconnaissance, par la Confédération, de trois nouvelles filières postgrades. L'activité de la commission a été marquée par la nouvelle réglementation fédérale relative aux formations postgrades, qui a entraîné la révision des règlements correspondants de la Haute école spécialisée bernoise.

2.6. Rapport des services centraux

2.6.1 Finances

La nouvelle loi et la nouvelle ordonnance sur la Haute école spécialisée bernoise sont entrées en vigueur respectivement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet. Elles confèrent davantage de compétences au conseil de l'école et au recteur de la HESB. Les structures organisationnelles et les processus comptables ont dû être adaptés à cette nouvelle situation. Pour la première fois, le budget 2005 et le plan financier 2006–2007 ont été établis conformément aux principes de la nouvelle gestion publique (NOG). La direction et le conseil de l'école ont été familiarisés avec les nouveaux instruments. Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et de l'adaptation de la stratégie qu'elle a nécessitée, de la part du conseil de l'école, la collaboration des services financiers a consisté en la préparation des chiffres et indicateurs et la présentation de possibles répercussions sur le résultat de la HESB. L'école s'est associée aux six autres hautes écoles spécialisées de Suisse pour travailler au développement du futur modèle comptable de l'OFFT sur la base des crédits de transfert (ECTS). Au cours du second semestre, il a fallu calculer les effets de l'adoption par l'OFFT et la CDIP du Masterplan lié au programme d'allègement budgétaire de la Confédération et les transformer en base décisionnelle. Lors de la collaboration à l'élaboration d'un règlement de la HESB relatif aux fonds de tiers, il s'est agi de veiller à ce que les mesures contenues dans ce règlement puissent être mises en œuvre, qu'elles soient réalistes et adaptées aux instruments de travail.

2.6.2 Ressources humaines

Le 1^{er} janvier, le personnel de l'Ecole d'ingénieurs de Berne a été intégré dans les deux départements de technique (technique et informatique; architecture, génie civil et bois). Conformément à la législation cantonale relative au personnel, les 103 collaborateurs et collaboratrices concernés ont reçu de la HESB une décision d'engagement. Une cinquantaine de personnes ont déposé auprès du Service juridique de la Direction de l'instruction publique des réclamations aux motifs divers. Des solutions à l'amiable ont pu être trouvées avec nombre d'entre elles. Dans le cadre, notamment, de l'intégration du personnel de l'Ecole d'ingénieurs de Berne, la HESB a élaboré un concept relatif au corps intermédiaire contenant des descriptifs de poste standards. Les départements utilisent ce concept avec succès et peuvent présenter aux membres du corps intermédiaire inférieur (collaborateurs et collaboratrices scientifiques, assistants et assistantes) des carrières envisageables au sein du corps intermédiaire. Depuis le 1^{er} décembre, le corps enseignant et les assistants ne sont plus soumis à la législation sur le statut du personnel enseignant mais à la loi sur le personnel (LPers). A cet effet, de nouveaux descriptifs de fonction conformes à la loi sur le personnel ont été préalablement élaborés et adoptés. Ce transfert d'une loi à une autre avait été préparé par les services du personnel, en collaboration avec l'Office du personnel, et s'est parfaitement bien déroulé, grâce un travail discipliné de part et d'autre. Désormais, les enseignants et les enseignantes de la Haute école spécialisée bernoise bénéficient des mêmes bases légales en matière de conditions d'engagement que ceux de l'Université et de la future Haute école pédagogique. La définition, dans la législation sur la Haute école spécialisée bernoise, d'un programme d'enseignement basé sur les leçons, oblige les départements à affecter leurs enseignants et enseignantes selon cette directive. Toutefois, la pratique montre que, compte tenu de l'hétérogénéité des matières, il est difficile, même en faisant preuve de bonne volonté, d'appliquer de manière homogène le programme d'enseignement prescrit. Un groupe de travail créé en fin d'année et composé de représentantes et de représentants des départements est chargé d'examiner de près l'affectation du corps enseignant. L'objectif est d'élaborer des

lignes directrices contraignantes pour tous les départements afin d'assurer l'application transparente et homogène du programme d'enseignement et ce, en dépit de formes d'enseignement différentes les unes des autres (cours particulier en musique, cours magistral dans des matières techniques) et dans l'optique de la réforme de Bologne.

2.6.3 Communication

Au début de l'année sous revue, la HESB a pu pour la première fois présenter dans tous les bulletins officiels du canton de Berne l'ensemble de son offre d'études menant au diplôme et d'études post-grades et s'affirmer ainsi en tant qu'entité. La campagne de publicité et d'information a été étayée par la publication de cette offre d'études dans tous les quotidiens importants du canton de Berne ainsi que dans certains journaux nationaux. Sur la base d'une analyse systématique des besoins, les responsables des filières ont pu, en début d'année, présenter leur offre aux sections de maturité professionnelle des écoles professionnelles des arts et des métiers de Berne, Langenthal et Thoune ainsi qu'au centre de formation professionnelle de Bienne. Le nouveau concept publicitaire, élaboré par des spécialistes du département des arts, a été mis en œuvre au printemps. Il comprend la brochure «Etudier à la Haute école spécialisée bernoise», un nouveau site Internet, www.bfh.ch, conçu et programmé par des experts de la Haute école de gestion, ainsi que des affiches de grand format, prévues pour les écoles préparant les élèves aux études HES, qui présentent l'intégralité des formations proposées par les départements. La journée du corps enseignant, désormais une tradition, a eu lieu le 23 juin à la Haute école fédérale de sport de Macolin. Sur le thème «La Haute école spécialisée du futur», des interventions ont été consacrées aux perspectives sur les plans social, économique, culturel et international. Le même jour, des étudiants et étudiantes ont organisé à Macolin la journée sportive de la HESB. Au début de l'été, la HESB a pu, en qualité de sponsor du BeJazzSommer, inviter des membres et amis intéressés de la HESB au Berne Guildhall Jazznight et elle a marqué sa présence à l'occasion de six concerts donnés dans la vieille ville de Berne devant un public choisi. La rentrée 2004/2005 a débuté pour la HESB par une information aux médias et l'annonce de chiffres détaillés, par la vaste campagne publicitaire diffusée dans tous les cinémas importants du canton de Berne («Wir heissen unsere neuen Studierenden herzlich willkommen») et des cantons limitrophes, ainsi que par un affichage, durant 30 jours, dans les trains de la BLS Lötschbergbahn AG. Pour la première fois, la HESB a participé activement à la présentation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne dans le cadre de la 16^e foire bernoise de la formation (BAM), qui a eu lieu du 1^{er} au 5 septembre au centre d'exposition BEA bern expo. La fin de l'année étant la période du choix des études, la HESB a de nouveau présenté l'intégralité de son offre dans tous les journaux importants du canton de Berne. Au cours de l'année sous revue, des spécialistes du département des arts ont optimisé la présentation de la HESB dans les publications, le but étant une homogénéité accrue et une meilleure identification de l'école.

Berne, le 8 mars 2005

Au nom du conseil de l'école: *Georges Bindschedler*